



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



RAPPORT DU PRÉSIDENT

DU JURY DU CONCOURS INTERNE

DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS

PROFESSIONNELS

SESSION 2026

SOMMAIRE :

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - LE PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES.....	5
5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR	6
6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ ..	8
7 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ.....	9
8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	11
9 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	12
11 - LA FICHE TECHNIQUE	14

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session	Session 2023 (CDG 69)	Session 2026
Concours	Interne	Interne
Nombre de postes	300	225
Candidats admis à concourir	1 142	504
Candidats présents épreuve écrite	626	448
% présents « écrit » / admis à concourir	54,8%	88,9%
Moyenne épreuve écrite COMPTE RENDU	11,08	11,08
Moyenne épreuve écrite QCM	8,96	12,12
Seuils d'admissibilité	9	10
Candidats admissibles	433	338
% admissibles / candidats présents « écrit »	69,2%	75,4%
Candidats présents épreuve orale	432	330
% présents « oral » / admissibles	99,8%	98%
Moyenne épreuve orale	13,72	12,91
Seuils d'admission	11,89	11,83
Nombre de candidats admis	300	225
% admis / admis à concourir	26,3%	44,6%

Concours organisé pour les besoins des SDIS de la zone Sud-Est (région Auvergne-Rhône-Alpes).

2 - LE PLANNING

Nombre de postes ouverts : 225

Début des inscriptions	09 septembre 2025
Fin des inscriptions	15 octobre 2025
Date limite de validations des inscriptions	23 octobre 2025
Épreuves écrites d'admissibilité	19 mars 2026
Épreuves orales d'admission	9-10-11, 16-17-18 et 23-24-25 juin 2026

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mardi 13 janvier 2026	Commission REP	CDG 38
Mardi 3 février 2026	Jury d'installation – Choix des sujets	
Mardi 19 mai 2026	Jury des admissibilités	en visio
9-10-11, 16-17-18 et 23-24-25 juin 2026	Épreuves orales d'admission	CDG 38
Mardi 30 juin 2026	Jury des admissions	en visio

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Mardi 31 mars 2026	Début de la correction
Mardi 5 mai 2026	Fin de la correction – saisie des notes et commentaires

Diffusion des résultats d'admissibilité	Mercredi 20 mai 2026
Diffusion des résultats d'admission	Mercredi 1 ^{er} juillet 2026

3 - LES MEMBRES DU JURY

Nom Prénom	Titre
CHAREYRON Jean-Philippe	Représentant des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (CAP SDIS 38)
CHENAL Franck	Représentant des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (CAP SDMIS 69)
CRUZ Sophie	Elue - Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes
FENIE Xavier	Officier de sapeurs-pompiers professionnels extérieur au SDIS 38 (SDIS 07) - Président du jury
FREYDIER Rémi	Représentant des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (CAP SDIS 38)
GIRERD Amélie	Elue - Conseillère départementale de l'Isère
GRAND Christelle	Représentante du CNFPT
IZART Juliette	Officier de sapeurs-pompiers professionnels extérieur au SDIS 38 (SDIS 26)
OLIVIERI Pascal	Elu - Conseiller municipal de Meylan

4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES

INTERNE	
ADMISSIBILITÉ	
<i>Une rédaction d'un compte rendu d'une situation opérationnelle</i> du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou un document audiovisuel. Ce compte rendu a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à comprendre et à analyser une situation ainsi qu'à se situer dans son environnement. (Durée : 2 heures, coefficient 2)	
<i>Un questionnaire à choix multiples</i> portant sur les activités et compétences de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que sur les connaissances essentielles de culture administrative. Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles et administratives du candidat (Durée : 1 heure, coefficient 2)	
ADMISSION	
<i>L'épreuve d'admission consiste en un entretien individuel avec le jury.</i> Cet entretien est destiné à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation ainsi que ses aptitudes à analyser son environnement professionnel et à exercer les emplois tenus par les sous-officiers. (Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus de présentation, coefficient 5)	

5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel conditions d'admission à concourir :

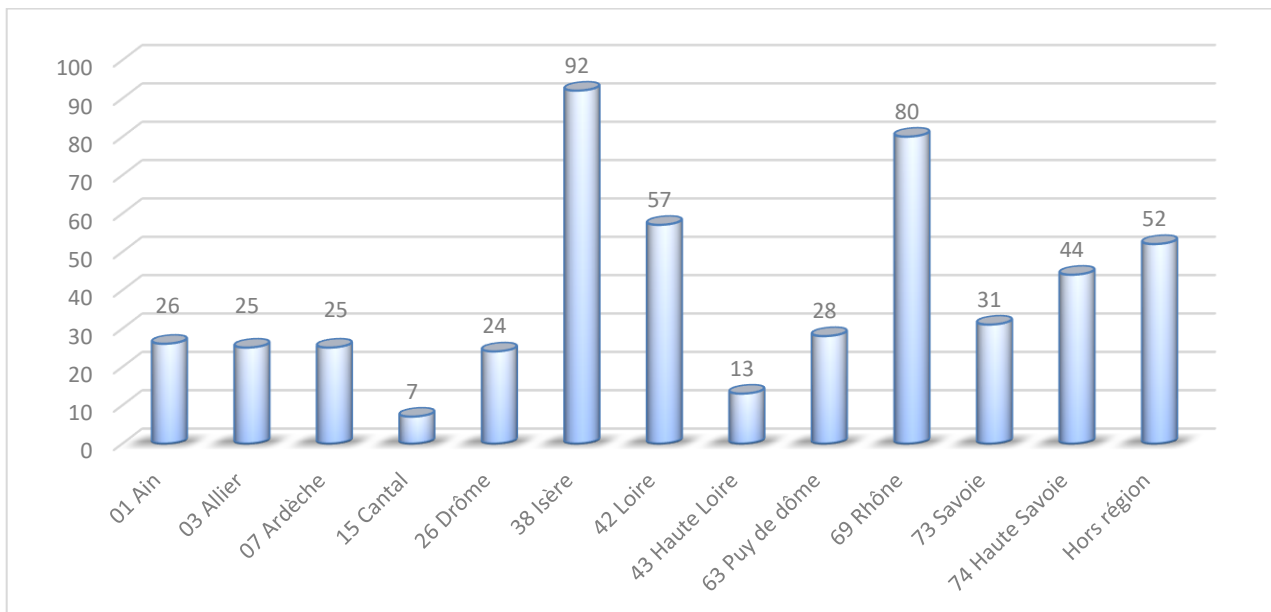
Le concours interne ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation de professionnalisation du caporal de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé ;

Il est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret du 22 mars 2010 susvisé.

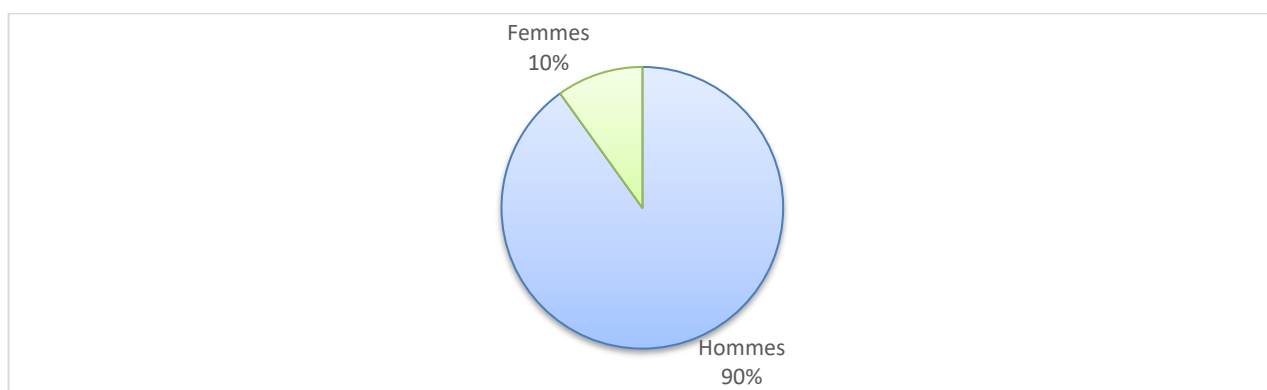
16 dossiers internes ont été rejetés pour les raisons suivantes :

- les candidats n'ont pas l'ancienneté requise (5 candidats)
- les candidats sont en position de disponibilité (3 candidats)
- les candidats ne sont pas agent public (5 candidats)
- les candidats n'ont pas le bon diplôme (3 candidats)

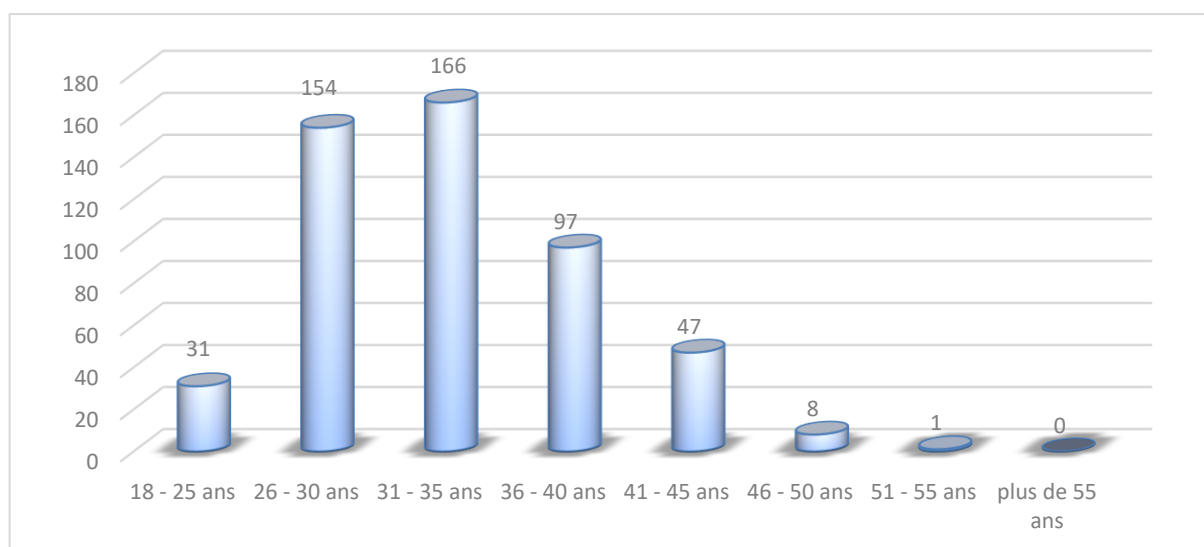
ORIGINE DES CANDIDATS (par CP employeurs)



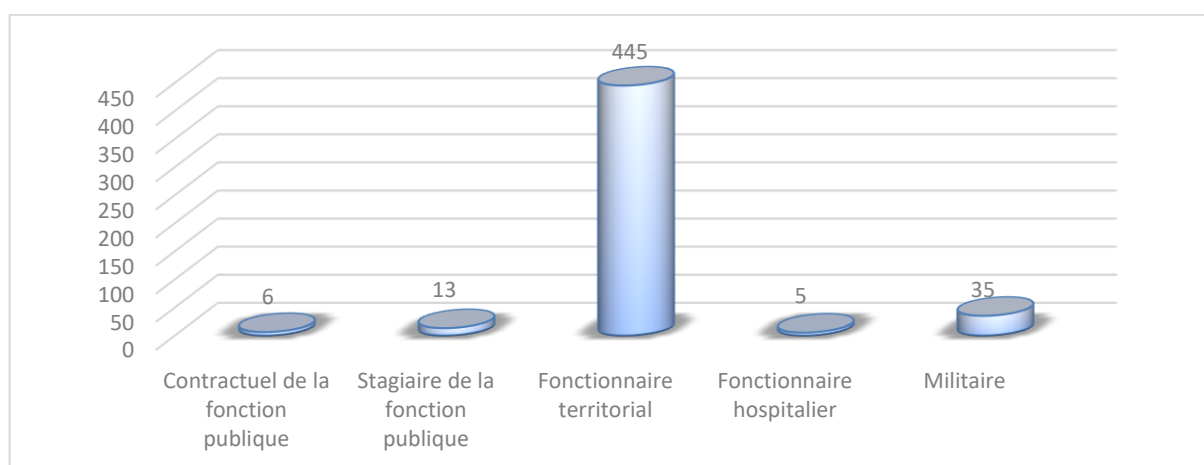
REPARTITION PAR GENRE



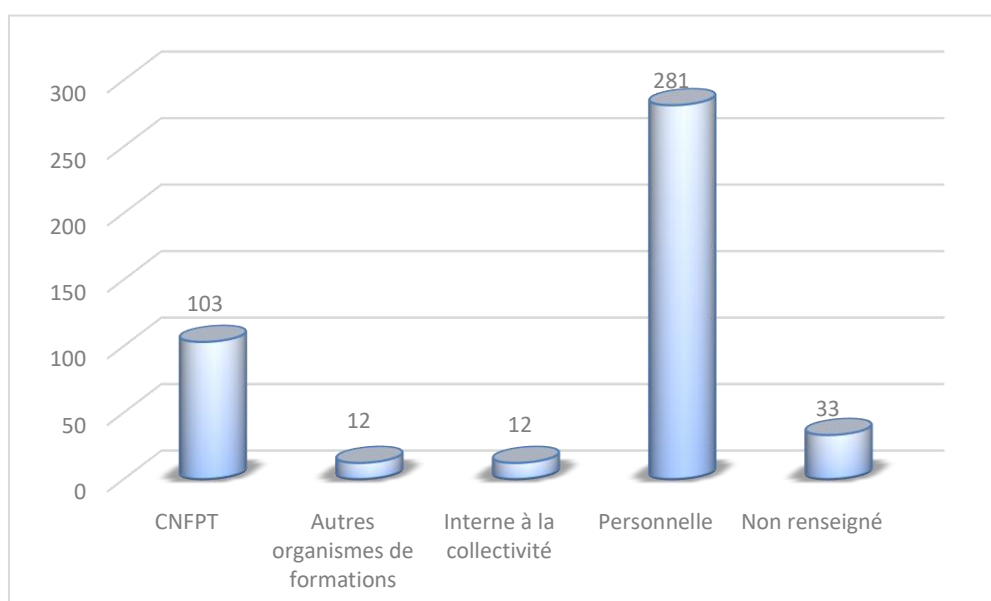
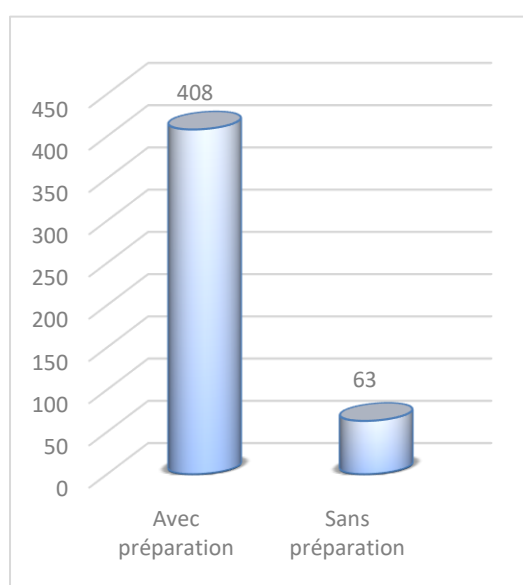
REPARTITION PAR AGE



REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE



REPARTITION PAR TYPE DE PREPARATION



6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites d'admissibilité consistaient en :

- a) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un compte rendu d'une situation opérationnelle du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou un document audiovisuel. (Durée : 2 heures, coefficient 2)
- b) Une épreuve écrite consistant à répondre à un questionnaire à choix multiples portant sur les activités et compétences de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que sur les connaissances essentielles de culture administrative. (Durée : 1 heure, coefficient 2)

448 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité

soit 88,8 % des candidats admis à concourir

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Compte rendu	448	3	18	11,08	10
QCM		5	18,25	12,12	

2% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 8 candidats

76% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 342 candidats.

Le jury a retenu **338 candidats pour passer l'épreuve orale** (soit un ratio de 1.5 candidat par poste ouvert)

Rappel session 2023 (CDG 69) :

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Compte rendu	626	4,5	19,5	11,08
QCM	626	0,25	17,25	8,96
Seuil d'admissibilité	9			

REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Épreuve Compte rendu d'une situation opérationnelle :

Les correcteurs de cette épreuve ont trouvé le sujet très pertinent et en prise avec l'actualité, au regard de l'augmentation des contentieux liés à la ouate de cellulose. Le contenu des documents leur a semblé clair, facile à comprendre et bien calibré. Le sujet s'est révélé tout à fait approprié, réaliste et sans piège.

Dans l'ensemble, les candidats ont relativement bien respecté le formalisme de l'épreuve et la première partie, nécessitant un rappel des faits précis et concis, est plutôt bien maîtrisée.

Cependant, des correcteurs notent tout de même une méconnaissance, par certains candidats, des attendus méthodologiques, notamment le plan et son annonce, pourtant essentiels dans ce type d'exercice. Concernant le rappel des faits, le choix des éléments retranscrits est déterminant, or plusieurs candidats se sont laissés polluer par des informations inutiles.

Les axes d'amélioration concernent surtout la seconde partie du compte rendu ainsi que les qualités rédactionnelles.

Cette seconde partie a été problématique pour de nombreux candidats : les enjeux n'ont pas ou peu été développés, ce qui la rend souvent trop légère pour alimenter un retex. De nombreux candidats ont eu du mal à dépasser le seul contexte de l'intervention pour élargir la réflexion aux dangers liés à la présence de ouate de cellulose de manière plus générale. Par ailleurs, certaines notions pourtant

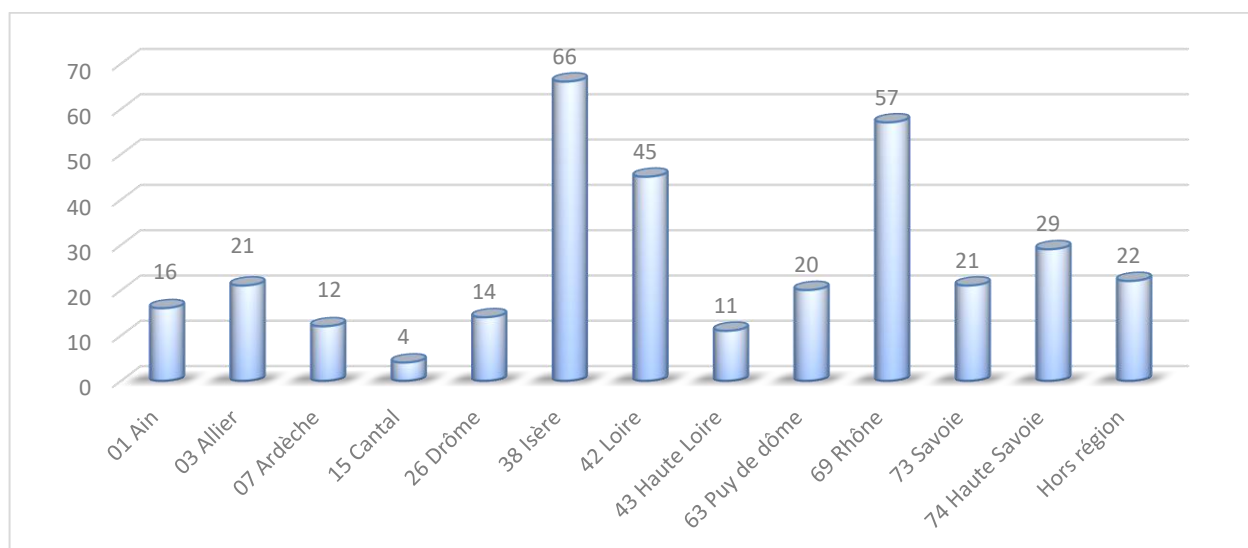
essentielles, notamment celles liées à la sécurité individuelle et collective, ont été très souvent négligées ou insuffisamment développées, possiblement dû à un manque d'analyse des documents.

La grande majorité des correcteurs fait ressortir un niveau de syntaxe, grammaire et orthographe très insuffisant. Certaines copies étaient difficilement lisibles. La qualité de l'expression et de la maîtrise de la langue française d'une grande partie des agents n'est pas à la hauteur de ce que l'on peut demander à des SGT.

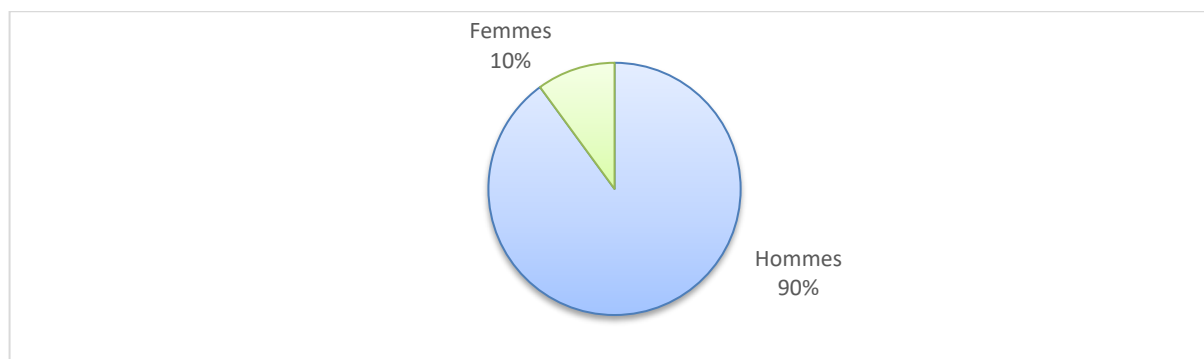
L'épreuve a néanmoins permis de distinguer les candidats maîtrisant à la fois les attendus de forme et les connaissances de fond.

7 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ

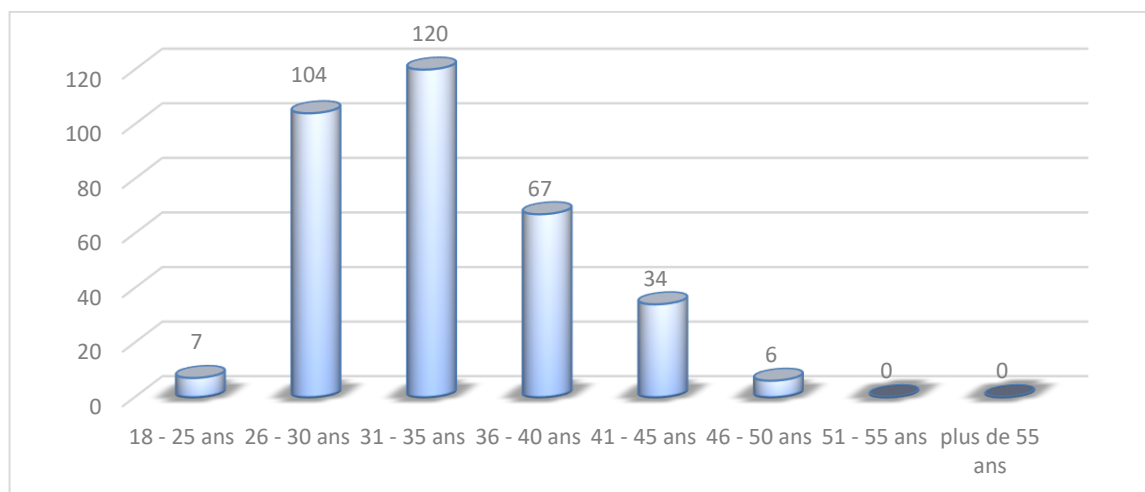
ORIGINE DES CANDIDATS (par CP employeurs)



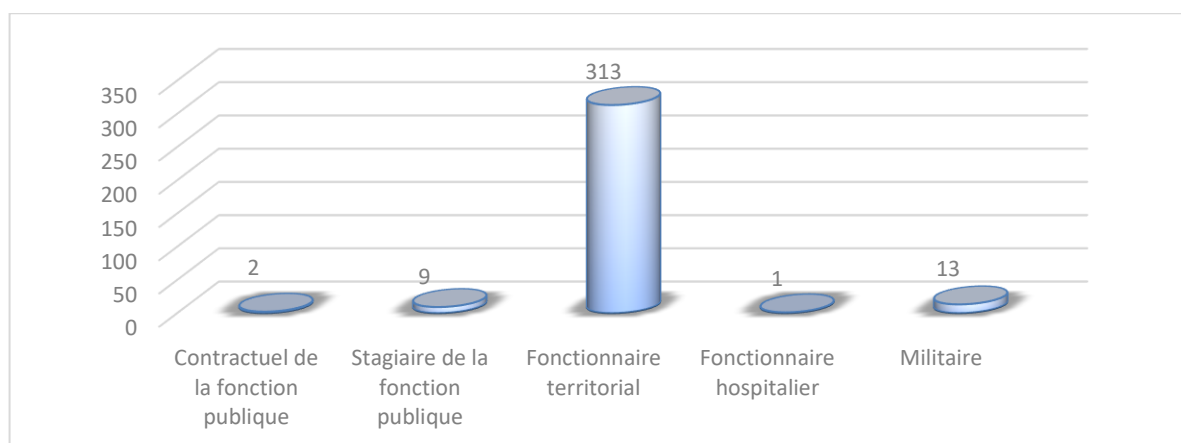
REPARTITION PAR GENRE



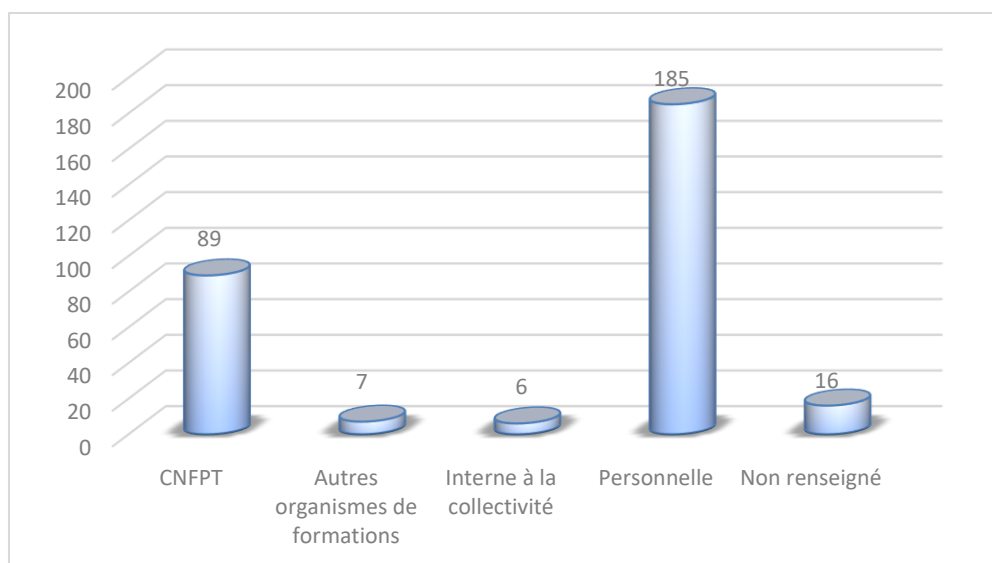
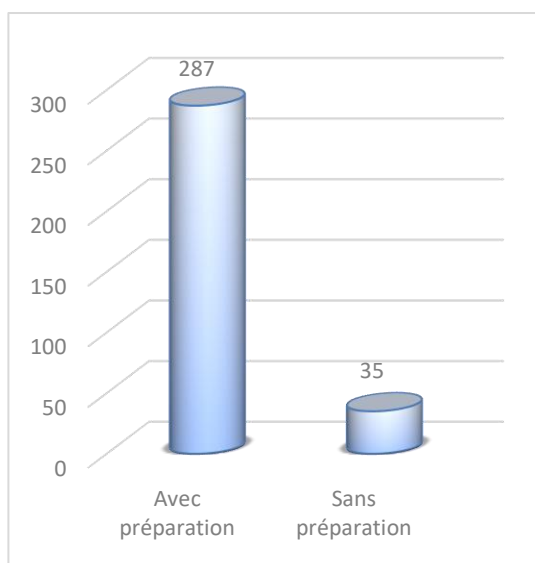
REPARTITION PAR AGE



REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE



REPARTION PAR TYPE DE PREPARATION



8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en un entretien individuel avec le jury. Cet entretien est destiné à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation ainsi que ses aptitudes à analyser son environnement professionnel et à exercer les emplois tenus par les sous-officiers.

(Durée de 20 minutes dont 5 minutes au plus de présentation, coefficient 5)

Session 2025 :

Epreuves	Admissibles	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien avec le jury	338	330	5	20	12,91	11,83

279 candidats ont eu une note supérieure ou égale à 10/20 soit 83% des candidats admissibles

Le jury a fixé à **11,83** le seuil d'admission et a déclaré **225 candidats admis**. Quatre candidats ex-aequo ont été départagé en fonction de la note de l'épreuve d'entretien avec le jury.

Rappel session 2023 (CDG 69) :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>432</i>	<i>4,5</i>	<i>19</i>	<i>13,72</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>11,89</i>			

REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Épreuve d'entretien avec le jury

L'épreuve commence par 5 minutes de présentation. Cette séquence a, pour la majorité, donné lieu à des exposés structurés et bien maîtrisés sur le plan du temps. Le niveau de préparation apparaît globalement satisfaisant, malgré une certaine hétérogénéité. Le projet professionnel a souvent été manquant dans les présentations, se limitant à la formulation « suite logique de parcours », sans réelles perspectives professionnelles futures.

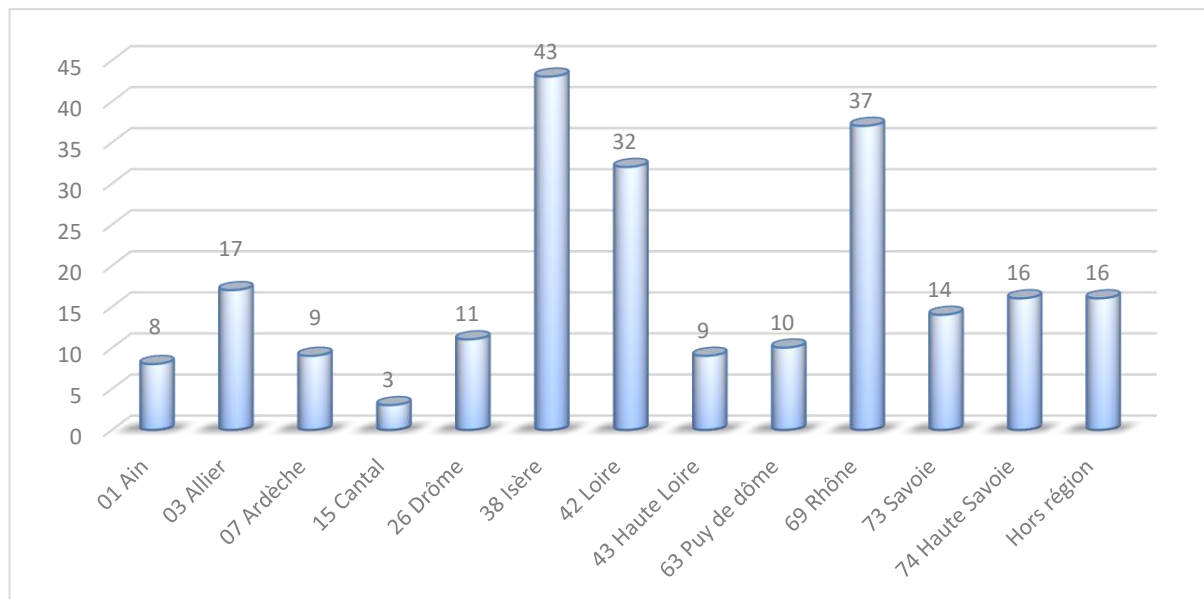
Bon nombre de présentations sont stéréotypées, ce qui peut être rébarbatif pour le jury en fin de journée, pensez à vous démarquer !

La plupart des candidats présentent des parcours cohérents et disposent de compétences dans leur domaine. En revanche, la culture administrative, territoriale et professionnelle, notamment relative au fonctionnement d'un SDIS ou d'un centre de secours demeure, pour un grand nombre, d'un niveau moyen à insuffisant.

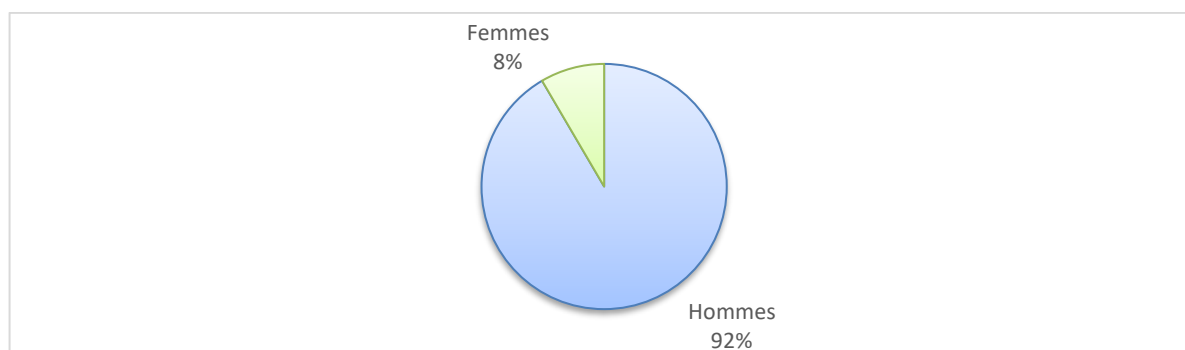
Certaines lacunes opérationnelles ont été pénalisées de manière plus importante notamment lorsqu'elles représentaient un défaut de sécurité majeur ; de même que des postures professionnelles inadaptées.

9 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

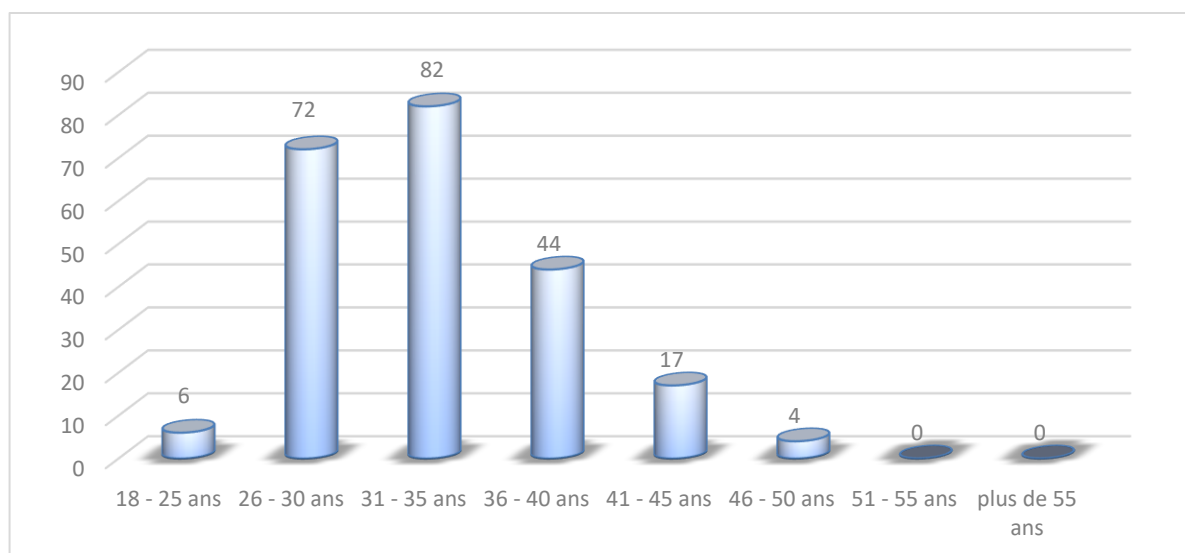
ORIGINE DES CANDIDATS (par CP employeurs)



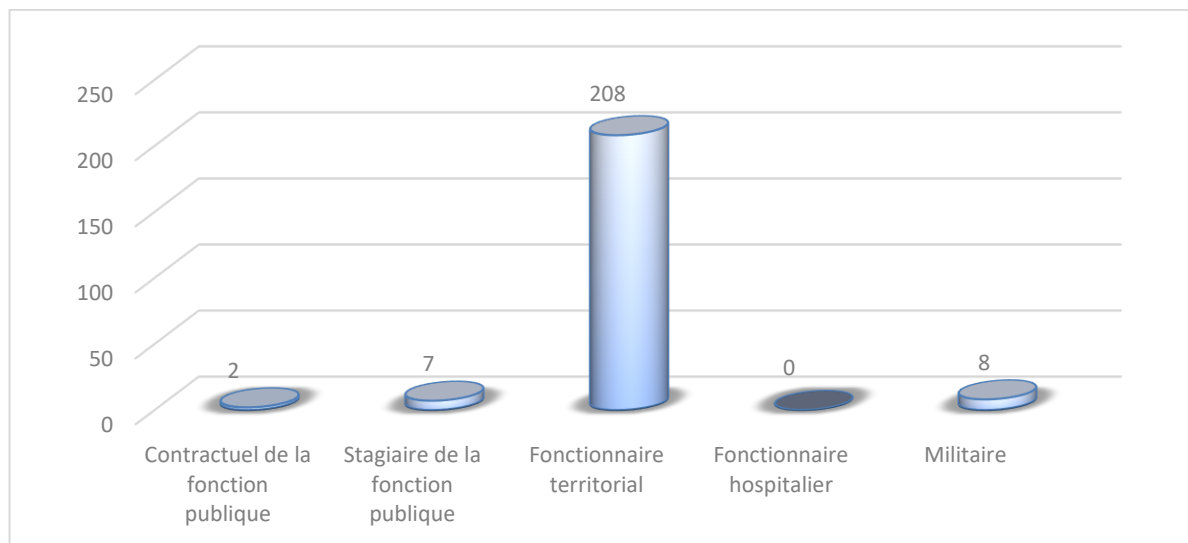
REPARTITION PAR GENRE



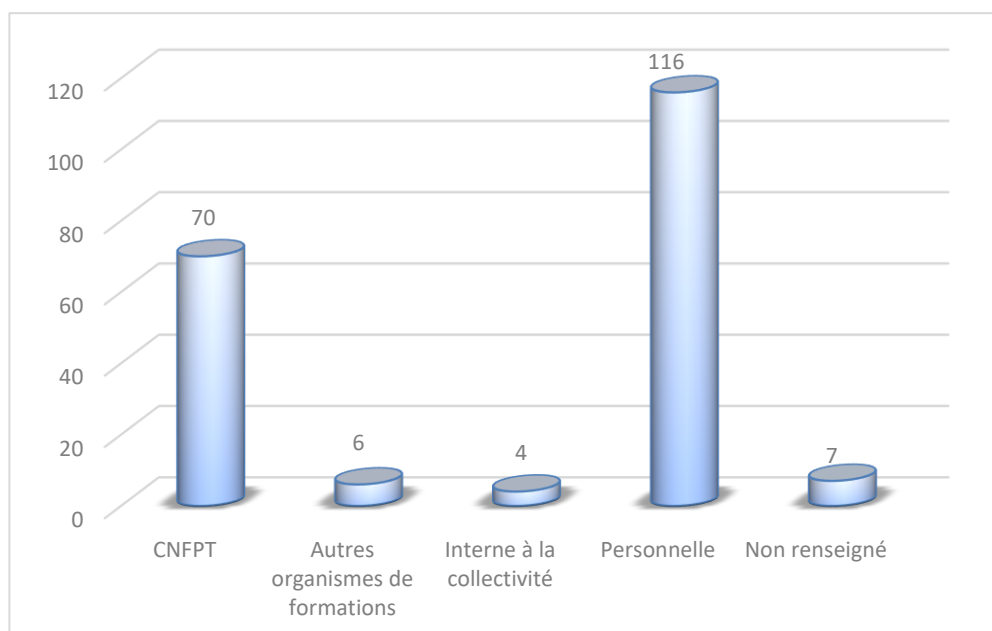
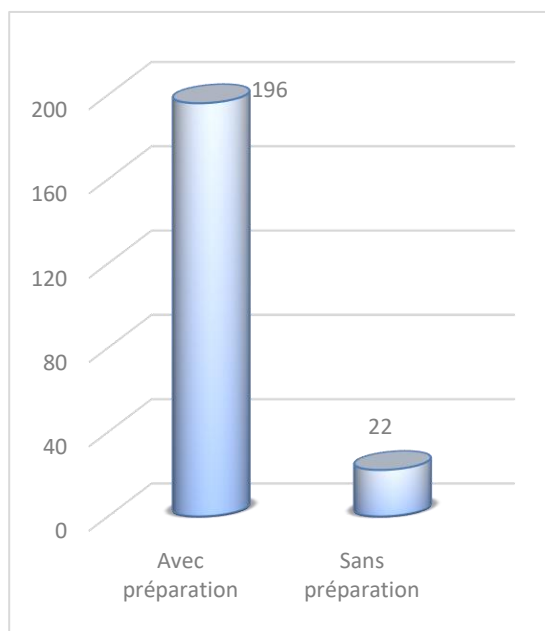
REPARTITION PAR AGE



REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE



REPARTITION PAR TYPE DE PREPARATION



11 - LA FICHE TECHNIQUE

	INTERNE		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	504	338	225
Hommes	454	304	206
Femmes	50	34	19
% Hommes	90%	90%	92%
% Femmes	10%	10%	8%
Âges des candidats			
18 - 25 ans	31	7	6
26 - 30 ans	154	104	72
31 - 35 ans	166	120	82
36 - 40 ans	97	67	44
41 - 45 ans	47	34	17
46 - 50 ans	8	6	4
51 - 55 ans	1	0	0
plus de 55 ans	0	0	0
Origine des candidats par CP employeurs			
01 Ain	26	16	8
03 Allier	25	21	17
07 Ardèche	25	12	9
15 Cantal	7	4	3
26 Drôme	24	14	11
38 Isère	92	66	43
42 Loire	57	45	32
43 Haute Loire	13	11	9
63 Puy de dôme	28	20	10
69 Rhône	80	57	37
73 Savoie	31	21	14
74 Haute Savoie	44	29	16
Hors région	52	22	16
Niveau d'études des candidats			
Non renseigné	0	0	0
AUCUN	4	1	0
CAP - BEP	93	53	34
BAC	238	153	95
BAC + 2	85	60	41
BAC + 3 OU BAC + 4	66	55	41
BAC + 5 et plus	18	16	14
Secteur d'activité			
Etudiant	0	0	0
Sans emploi	0	0	0
Secteur privé	0	0	0
Contractuel de la fonction publique	6	2	2
Stagiaire de la fonction publique	13	9	7
Fonctionnaire territorial	445	313	208
Fonctionnaire hospitalier	5	1	0
Militaire	35	13	8
Préparation			
CNFPT	103	89	70
Autres organismes de formations	12	7	6
Interne à la collectivité	12	6	4
Personnelle	281	185	116
Non renseigné	33	16	7
Avec préparation	408	287	196
Sans préparation	63	35	22